

28 AVRIL 2011. - Arrêté royal établissant le montant et les modalités de paiement des redevances à percevoir, en matière de réception des véhicules à moteur		Tarif 2026
I. Demande (¹) de réception de véhicules		Montant
a) réception par type (toutes les catégories)		965 €
b) réception type en petites séries		
1° catégories O1, O2, R1, R2, S1		341 €
2° catégories M2, M3, N2, N3		690 €
3° catégories non visées aux points 1° et 2°		501 €
c) réception individuelle		
1° catégories O1, O2, R1, R2, S1		174 €
2° catégories M2, M3, N2, N3		341 €
3° catégories L		690 €
4° catégories non visées aux points 1° à 3°		247 €
II. Demande (¹) de procès-verbal de dénomination (PVD)		
1° véhicule motorisé		341 €
2° véhicule tracté		283 €
III. Demande (¹) du constructeur de dérogation à un (PVA) national (²) pour un véhicule donné		
1° véhicule motorisé (toutes les catégories)		341 €
2° véhicule tracté (toutes les catégories)		247 €
IV. Demande (¹) d'exemption (³)		
1° introduites par des personnes invalides en vue de l'admission à la circulation des véhicules aménagés en fonction de leur invalidité pour leur usage personnel		0 €
2° introduites par des personnes autres que celles visées au point 1°		94 €
V. Demande (¹) de réception de systèmes, composants et entités techniques d'un véhicule		94 €
VI. Demande d`attestation de validation (vérification, établissement de l`attestation, archivage)		94 €
VII. Essais		
1° essais (tarif horaire (⁴) d`un agent)		131 €
2° rapport d`essais		174 €
3° catégories L : frais d`essai effectués par un organisme chargé du contrôle des véhicules en circulation		460 €
VIII. Certification d`un processus réalisé par le constructeur :		
1° demande (¹) d'évaluation initiale		406 €
2° demande (¹) de conformité de la production (COP : conformity of production)		406 €
IX. Annexes, extensions et révisions :		
a) annexe à une réception existante, à un PVA national ou à un titre isolé EVA		
1° catégories O1, O2, R1, R2, S1		174 €
2° catégories M2, M3, N2, N3		341 €
3° catégories L		690 €
4° catégories non visées aux points 1° à 3°		247 €
b) Révision ou extension dossiers e6 ou E6		94 €
c) Modification de la portée de l'évaluation initiale ou du COP		174 €
X. Délivrance de documents en dehors du cadre des procédures visées aux points I à IX		
(par exemple : attestation, duplicita, etc.)		94 €